

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Délibération  
n° 2012.11.146.B

Travaux pour la  
réalisation d'un  
bâtiment d'activités  
sur l'Ilot Charité à  
Angoulême - Lot n° 1  
"gros oeuvre" :  
avenant n° 1

**LE VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 novembre 2012**

**Secrétaire de séance** : Guy ETIENNE

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.11.146.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ILÔT CHARITÉ -  
ORU BASSEAU/GRANDE GARENNE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT D'ACTIVITES SUR L'ILLOT CHARITE A  
ANGOULEME - LOT N° 1 "GROS OEUVRE" : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 122 du 25 novembre 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation concernant les travaux pour la construction d'un bâtiment pour les associations d'insertion sur l'îlot Charité – Quartier de Basseau à Angoulême.

La commission de marché à procédure adaptée (MAPA) du 15 décembre 2011 a attribué le lot n° 1 « gros oeuvre » à la société LEONARD BATIMENT - 60 rue du Capitaine Favre – BP 1145 –16004 ANGOULEME pour un montant total de 250 831,14 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 1 pour prendre en compte les modifications suivantes, qui ont été oubliées par la maîtrise d'œuvre :

-	mise en œuvre d'un coffrage perdu biodégradable sous la dalle portée de l'atelier pour prendre en compte les préconisations de l'étude géotechnique compte tenu de la présence de remblais et d'argiles sensibles au phénomène de retrait	3 222,06 € HT
-	mise en oeuvre de relevés béton sur le dallage de l'atelier en soubassement des bardages bois pour qu'ils se situent à 20 cm maximum du sol fini conformément aux prescriptions d'exécution des revêtements extérieurs en bois	1 013,85 € HT
	Montant total	4 235,91 € HT

Le montant de l'avenant en plus-value est de 4 235,91 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 27 septembre 2012,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n° 1 au lot n° 1 « gros oeuvre » confié à la société LEONARD BATIMENT - 60 rue du Capitaine Favre – BP 1145 –16004 ANGOULEME – relatif à des prestations en plus-value d'un montant de 4 235,91 € HT.

Le montant du marché passe de 250 831,14 € HT à 255 067,05 € HT, soit une augmentation de 1,69 % par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 novembre 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 novembre 2012</b>